# Conseil Municipal - Election d'un Quinzième et d'un Seizième Adjoint

*M. LE MAIRE, Rapporteur :* M. Jean-Louis FOUSSERET a présenté sa démission du poste d'Adjoint qu'il occupait au sein de cette assemblée, conformément à l'article L 0.141 (loi org. 85.1405 du 30 décembre 1985 article 1<sup>er</sup>) du Code Electoral relatif au cumul des mandats. Sa démission a été acceptée par M. le Préfet à compter du 20 juin 1997.

Mme Paulette GUINCHARD-KUNSTLER a présenté sa démission du poste d'Adjoint qu'elle occupait au sein de cette assemblée. Sa démission a également été acceptée par M. le Préfet à compter du 20 juin 1997.

Il convient donc de procéder à l'élection de deux nouveaux Adjoints.

Conformément à l'article 2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette élection se fera au scrutin secret et à la majorité absolue. Je vous rappelle que, si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il sera procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection aura lieu à la majorité relative.

Les nouveaux Adjoints seront Quinzième et Seizième Adjoints dans l'ordre du tableau. En effet, en cas de cessation de fonctions d'un Adjoint, notamment en cas de démission, il convient de se référer à la règle concernant l'ordre du tableau, qui dispose que celui-ci résulte de l'ordre chronologique de la nomination des Adjoints. En conséquence, les Adjoints nommés après celui qui a cessé ses fonctions se trouvent promus d'un rang au tableau.

## Election du Quinzième Adjoint

M. le Maire propose d'élire M. Claude GIRARD à ce poste et précise qu'il se verra confier la délégation Solidarité - Action Sociale - Famille - Insertion.

### Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne	50
- nombre de bulletins blancs	13
- nombre de suffrages exprimés	37
- majorité absolue	19
A obtenu :	

M. Claude GIRARD 37 voix

M. Claude GIRARD ayant obtenu 37 voix est élu Quinzième Adjoint.

## Election du Seizième Adjoint

M. le Maire propose d'élire M. Michel LOYAT à ce poste et précise qu'il se verra confier la délégation Relations avec la Région de Franche-Comté, le Département du Doubs, le District du Grand Besançon et les Syndicats Intercommunaux.

#### Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

nombre de bulletins trouvés dans l'urne
nombre de bulletins blancs
nombre de suffrages exprimés
majorité absolue
54
40
21

A obtenu:

M. Michel LOYAT 40 voix

M. Michel LOYAT ayant obtenu 40 voix est élu Seizième Adjoint.

Je vous indique que désormais l'ordre du tableau des Adjoints sera le suivant :

M. Jacques VUILLEMIN, Premier Adjoint

Mme Martine BULTOT, Deuxième Adjoint

- M. Claude JEANNEROT, Troisième Adjoint
- M. Vincent FUSTER, Quatrième Adjoint
- M. Marcel FERREOL, Cinquième Adjoint
- M. Bernard REGNIER, Sixième Adjoint
- M. Jean-Claude TISSOT, Septième Adjoint
- M. Daniel ANTONY, Huitième Adjoint
- M. Maurice THIRIET, Neuvième Adjoint

Mme Danièle TETU, Dixième Adjoint

- M. Marcellin BARETJE, Onzième Adjoint
- M. Yves-Michel DAHOUI, Douzième Adjoint
- M. Raymond JEANNIARD, Treizième Adjoint
- M. Michel ROIGNOT, Quatorzième Adjoint
- M. Claude GIRARD, Quinzième Adjoint
- M. Michel LOYAT, Seizième Adjoint

**«Mme WEINMAN:** Monsieur le Maire, en préambule je voudrais vous dire que j'ai été surprise de voir, vous le soulignez vous-même, 113 rapports figurant à l'ordre du jour. C'est vrai qu'il y a eu la campagne électorale mais cela fait bientôt deux mois que nous ne nous sommes pas vus et je me demandais si on ne pourrait pas quand même essayer de faire des réunions plus fréquentes, ce qui nous permettrait à nous, membres de l'opposition, sans doute autant que les autres, de mériter aussi nos indemnités et de nous préparer à l'été de façon plus sereine plutôt que d'avoir des séances en entrée et en fin de vacances aussi conséquentes.

Ma deuxième remarque est une remarque d'élue naïve peut-être mais je n'ai pas trouvé dans le règlement intérieur de point expliquant la désignation des Adjoints. Vous pouvez peut-être m'éclairer sur ce point.

*M. LE MAIRE :* C'est le Code Général des Collectivités Territoriales qui fixe les conditions dans lesquelles on élit le Maire, les Adjoints.

Quant à l'épaisseur des dossiers que vous avez, je l'espère, lus très attentivement comme je l'ai fait moi-même, elle s'explique par le fait que nous avons eu un dernier Conseil Municipal le 5 mai et nous en faisons un en général mi-juin ou fin juin. La période électorale a repoussé un petit peu mais je suis assez d'accord avec vous sur le fait que c'est très lourd et c'est pour cela que je vous ai demandé d'essayer d'être brefs dans vos interventions, ce qui permettra d'aller jusqu'au bout dans des conditions et à des heures raisonnables.

Je vous informe par ailleurs que j'ai souhaité soulager Daniel ANTONY qui a un très lourd travail au sein de l'urbanisme et lui ai demandé de me proposer un Conseiller Municipal Délégué qui pourrait l'assister. Ce sera Charles AUTARD. C'est une information puisque cela dépend directement du Maire, donc Charles AUTARD sera Conseiller Délégué chargé, sous la responsabilité de Daniel ANTONY, des problèmes d'urbanisme, de logements, etc.

J'ai enfin reçu la démission d'un Conseiller Délégué, Robert CHRISTELLE, qui ne sera plus que Conseiller Municipal».

Dont acte.

Récépissé préfectoral du 2 juillet 1997.